



CONTRAT DE LOCATION Emplacement de Camping

Entre

Le Gestionnaire : La SAS Destination Camping exploitant du Camping de la plage, représentée par Monsieur Nicolas DAZIN - Président, sis à 4049 Route du Lac, 38650 TREFFORT classé 3 étoiles par Atout France en date du 9 septembre 2020 pour 73 emplacements,

Et

Le locataire :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

il a été exposé et convenu ce qui suit :

Le **gestionnaire** accepte, sous réserve du respect par le **locataire** et ses ayants droits des clauses du règlement intérieur du camping (<http://www.camping2laplage.com/locations/reglement-interieur/>), des conditions générales de vente (<http://www.camping2laplage.com/locations/conditions-generales-de-vente/>) et des dispositions du présent contrat, de mettre à disposition du **locataire**, un emplacement ci-dessus désigné pour un usage touristique uniquement.

1. Réservation

Lors d'une option prise par téléphone, la réservation n'est validée qu'une fois le contrat et les conditions générales de réservation signé la signature du contrat et le règlement de **l'acompte** effectué.

Lors d'une réservation en ligne via notre site internet, la réservation est validée lorsque que les données récapitulatives du séjour sont validées, les conditions générales de réservation acceptées en ligne (cocher la case) et le règlement encaissé.

2. Locations

Emplacement de camping nu pour 6 personnes maximum desservi en électricité (prestation en sus).

Options et suppléments en sus, descriptifs disponibles sur demande ou sur le site internet www.camping2laplage.com.

3. Composition de la famille

Les emplacements sont loués pour les personnes inscrites sur le contrat de location (y compris les bébés). Toute personne non-inscrite au contrat de location ne sera autorisée à séjourner qu'après accord de la direction (avant le début du séjour). Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Dates du Séjour : **ARRIVEE :**/...../..... **DEPART :**/...../.....

Ces dates devront au préalable être validées par le Camping de la Plage.

Occupants durant le séjour :

Occupant	Prénom	NOM	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Tarif du séjour :€

Les tarifs principaux sont indiqués sur notre devanture au bureau d'accueil ou sur notre site web (<http://www.camping2laplage.com/locations/tarifs-du-camping-plage-alpes-vercors-trieves/>) et le tarif du séjour devra être au préalable validé par le Camping de la Plage.

4. Conditions de Réservation

Pour les emplacements

Pour les réservations effectuées plus de 7 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées et les frais de dossiers doivent être réglés dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 7 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

Pour les hébergements

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées et les frais de dossiers doivent être réglés dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

5. Conditions de Location

Arrivée :

- L'emplacement réservé est disponible à partir de 14h jusqu'à 19h, le jour d'arrivée.
- L'hébergement réservé est disponible à partir de 15h jusqu'à 19h, le jour d'arrivée.
- Tout locataire à son arrivée doit se présenter au bureau d'accueil muni de son contrat de location (et du règlement du solde du séjour). Aucun départ entre 22 h et 8h n'est autorisé sans accord de la direction.
- Sans préavis, une location réservée et non occupée après 24h sera considérée comme disponible.

Départ :

- L'heure de libération de l'emplacement est fixée à 12h.
- L'heure de libération de l'hébergement est fixée à 10h.
- L'emplacement ou l'hébergement doit être rendu dans un état de propreté satisfaisant et débarrassé de l'ensemble du matériel de camping et des affaires personnelles.

6. Médiation des litiges à la consommation :

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique : www.medicys.fr, ou par voie postale :

MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy - 75009 Paris,

Sur les formulaires Medicys, notre adresse e-mail de contact est : contact@camping2laplage.com.

Nous vous rappelons que le recours à la médiation de la consommation n'est possible qu'à condition que :

- vous ayez auparavant saisi notre service client par une réclamation écrite de moins d'un an ;
- votre litige n'ait pas été précédemment examiné ou ne soit pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- vous ne soyez pas un professionnel.

L'acceptation en ligne via la centrale de réservation ou le retour signé du contrat de location vaut acceptation par le locataire ainsi que ses ayants-droits du règlement intérieur du camping, des conditions générales de vente et des dispositions du présent contrat. Documents disponibles sur www.camping2laplage.com.

Date :/...../....., Signature précédée de la mention "lu et approuvé".